

Information relative à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux publiée en application des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF

Information sur la rémunération variable d'Alessandro Dazza, Directeur Général pour l'exercice 2020

Rémunération variable d'Alessandro Dazza (Directeur Général à compter du 17 février 2020) pour l'exercice 2020

Il est rappelé que la rémunération variable 2020 d'Alessandro Dazza sera déterminée à partir de critères liés à la performance économique et de critères liés à la performance individuelle ainsi qu'aux résultats obtenus dans le domaine de la sécurité.

Comme annoncé (cf. information publiée par la Société le 19 décembre 2019), le Conseil d'Administration d'Imerys du 12 février 2020 s'est réuni pour statuer sur les recommandations du Comité des Rémunérations concernant la définition desdits critères pour l'exercice 2020 et a décidé comme suit :

☐ Critères quantitatifs

Ces critères quantitatifs ont été arrêtés sur la base du budget du Groupe et sont de même nature et avec une pondération individuelle identiques à ce qui était applicable à l'ancien Directeur général pour l'année 2019, à savoir : 50 % en fonction de l'objectif de résultat courant net, 30 % de celui de cash-flow libre opérationnel et 20 % de celui de retour sur capitaux employés du Groupe.

☐ Critères personnels

Le montant résultant de la mesure de l'atteinte des critères personnels visés ci-dessus est calculé sur une assiette de référence égale à 110 % de la rémunération annuelle fixe et affecté d'un coefficient compris entre 0,8 et 1,2 en fonction de la réalisation par Alessandro Dazza de critères personnels.

Ces critères, arrêtés par le Conseil du 12 février 2020, sont liés à son travail sur l'organisation et le leadership, la mise en œuvre du plan de transformation, le plan d'actions opérationnelles pour la conquête commerciale, les réflexions stratégiques en lien avec le Conseil d'Administration et la mise en œuvre du programme RSE "sustainability".

☐ Objectif spécifique lié à la sécurité au travail

Le pourcentage global d'atteinte des critères quantitatifs (tel qu'exprimé par rapport à la rémunération fixe annuelle et affecté du coefficient fonction de la réalisation des critères personnels) pourra être augmenté ou diminué de 3 % en fonction de la réalisation d'un objectif spécifique lié à la sécurité au travail, commun à tous les cadres dirigeants du Groupe.

L'ensemble de ces éléments sera détaillé dans la politique de rémunération qui sera soumise au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société appelée à se tenir le 4 mai 2020 et qui figurera dans le document d'enregistrement universel de la Société pour l'exercice 2019.

Leader mondial des spécialités minérales pour l'industrie, avec un chiffre d'affaires de 4,4 milliards d'euros et 16 300 salariés en 2019, Imerys offre des solutions fonctionnelles à haute valeur ajoutée pour un grand nombre de secteurs, depuis les industries de procédés jusqu'aux biens de consommation. Le Groupe mobilise sa connaissance des applications, son expertise technologique et sa maîtrise des sciences des matériaux pour proposer des solutions basées sur la valorisation de ses ressources minérales, des minéraux de synthèse et des formulations. Celles-ci apportent des propriétés essentielles aux produits de ses clients et à leurs performances, comme par exemple réfractarité, dureté, conductivité, opacité, durabilité, pureté, légèreté, filtration, absorption, ou hydrophobie. Imerys s'inscrit dans une volonté affirmée de développement responsable en particulier pour contribuer à l'émergence de produits et procédés respectueux de l'environnement.

Analystes/relations investisseurs :

Vincent Gouley : +33 (0)1 49 55 64 69

finance@imerys.com

Contact presse :

Claire Garnier : +33 (0)1 49 55 64 27

Hugues Schmitt (DGM Conseil) : +33 (0)1 40 70 11 89
